



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LARG  
PAS  
LÉKOL**



orian Thierméa élève de terminale Bac Pro communication visuelle au LP François de Mahy, 2015

**SEMAINE ACADÉMIQUE  
DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**DU 21 AU 25 FÉVRIER 2022**

# LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

21 au 25 février 2022

## SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

Présentation de la septième édition de la Semaine académique de la persévérance scolaire « Larg pas lékol »

La notion de décrochage scolaire

La politique académique de lutte contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire en chiffres

# LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

**21 au 25 février 2022**

Pour la septième année consécutive, une semaine de la persévérance scolaire est organisée dans l'académie de La Réunion, du lundi 21 février au vendredi 25 février 2022. Cette manifestation a été initiée dans le cadre du plan interministériel « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ».

Cet évènement, organisé sur l'ensemble du territoire national s'inscrit dans le cadre du projet stratégique académique 2021-2025. C'est l'occasion de créer des synergies dans l'action en renforçant les relations entre l'école et les parents, nouant des alliances éducatives avec les réseaux de partenaires dans les établissements scolaires du premier et du second degré, et en accompagnant l'évolution des pratiques pédagogiques vers une école bienveillante et exigeante.

La persévérance ou « l'accrochage scolaire » est un enjeu de tous les instants. Autour d'un slogan retenu par notre académie « Larg pas lékol », cette semaine a pour ambition de constituer un temps fort de l'année afin de valoriser l'engagement des acteurs sur le thème de la prévention du décrochage scolaire et mobiliser la communauté éducative autour des jeunes et de leur réussite.

Elle est l'occasion de mettre en lumière les nombreuses actions menées par les équipes des écoles et établissements scolaires au quotidien, qu'on ne connaît souvent pas, mais qui produisent des résultats et de sensibiliser à l'importance d'échanger sur les pratiques professionnelles.

Certaines écoles ou établissements sont également porteurs d'actions novatrices, de pédagogies innovantes, de dispositifs qui contribuent au raccrochage scolaire, qui doivent être mieux connues et partagés.

Cette manifestation a pour objectif de valoriser le travail mené tout au long de l'année en matière de prévention et de lutte contre le décrochage et mobiliser la communauté pédagogique et éducative, les parents, les jeunes et les autres parties prenantes.

L'organisation de la semaine a été assurée par les responsables des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) de l'académie, en lien avec les chefs d'établissement, les directeurs de CIO et les animateurs locaux de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

## « LARG PAS LÉKOL »

### Les animations proposées pendant la semaine se déroulent sur trois niveaux :

- **à l'initiative d'un collège ou d'un lycée** : au moins une action en direction des élèves, des personnels et des familles (animations sur le thème de la persévérance scolaire lors des réunions de parents d'élèves, présentations de l'environnement numérique de travail (ENT) accessible aux parents et des différentes applications permettant aux élèves de construire leur parcours d'orientation (FOLIOS), présentations des expérimentations de prévention du décrochage de l'école ou de l'établissement, rencontres avec les accompagnateurs médiateurs dans les établissements où ils interviennent, etc.

- **à l'initiative des quatre réseaux FOQUALE de l'académie** : à tour de rôle pendant la semaine, un établissement scolaire accueillera des équipes des écoles, collèges et lycées de son réseau, qui viendront présenter les actions et dispositifs qu'ils mettent en place pour prévenir ou remédier au décrochage scolaire. Ces journées sont l'occasion privilégiée pour les acteurs de l'éducation nationale et de leurs partenaires institutionnels de se rencontrer, échanger et mutualiser les bonnes pratiques. Cela participe à l'enrichissement de l'offre des alliances éducatives portées par les réseaux.

- **au niveau académique** : une réflexion est en cours afin d'intégrer lors de cette semaine un focus sur les enjeux de la mise en œuvre des « Nouvelles formes de scolarisation ». Deux thématiques seront abordées : « Les parcours individualisés et les conditions de leurs efficacités » (Lucy BELL, enseignante chercheuse à Nantes Université) « Les alliances éducatives et les partenariats, le triptyque 1 jeune, 1 équipe, 1 projet » (Frédérique WEIXLER, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Un séminaire académique sur ces deux thématiques se déroulera le mardi 22 février 2022 de 8h30 à 12h.

**À noter qu'en raison de la situation sanitaire, la plupart des manifestations prévues pendant la semaine se dérouleront par visioconférence ou en format hybride.**

## LA NOTION DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La notion de décrochage scolaire ne recouvre pas les mêmes réalités dans sa propre perception, que l'on soit parent, enseignant, personnel de direction ou tout autre usager de l'institution scolaire. La définition suivante, même si elle est restrictive vis-à-vis des différents points de vue de chacun, permet d'avoir une approche plus collective et partagée en termes d'axes d'intervention à mobiliser.

*« Un décrocheur est un jeune qui quitte le système de formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) sans avoir obtenu :*

- un diplôme national, une certification ou un titre professionnel enregistré au répertoire national des certifications professionnelles*
- un baccalauréat général. »*

(Décret interministériel 2010-1781 du 31 décembre 2010)

**Quels jeunes figurent sur les listes SIEI (Système Interministériel d'Échanges d'Information) constituées par SIECLE décrochage scolaire base élèves des établissements de l'académie ?**

Sur la base de critères combinés ils doivent être dans la ou les situations suivantes :

- Élève de plus de 16 ans à la date d'observation nationale et jusqu'à 30 ans inclus.
- Scolarisé au minimum 15 jours dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale ou de l'agriculture, l'année scolaire précédente ou l'année en cours.
- Ne pas avoir obtenu le diplôme de niveau 3 ou 4 (hors BAC PRO) du cursus scolaire dans lequel il (elle) était inscrit(e).
- La prise en compte de l'obligation de formation des 16-18 ans oblige à intégrer les titulaires du bac professionnel dans la base de données SIEI depuis la campagne d'octobre 2020.
- Ils doivent être non scolarisé au moment du traitement (campagne SIEI), avec un motif de sortie autre que : suite études CNED, suite études second degré MEN établissement étranger, autres suite études étranger UE, départ à l'étranger sans précision, ou Inscrit dans une formation rattachée à un MEFSTAT correspondant aux élèves de la sixième à la terminale et ceux de la MLDS.

# LA POLITIQUE ACADEMIQUE DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**Enjeu majeur pour la réussite scolaire de tous les élèves, la prévention du décrochage est une priorité de l'académie, qui agit pour cela sur trois axes : la prévention des difficultés scolaires, l'intervention immédiate pour « raccrocher » les jeunes en voie de déscolarisation, et enfin l'accompagnement au droit au retour en formation.**

Chaque année, trop de jeunes de 16 à 18 ans quittent l'école sans diplôme ni qualification. Ce phénomène est particulièrement marqué dans l'académie, qui a un taux de décrochage significativement plus élevé que la moyenne nationale sur la voie professionnelle.

## **Différentes causes structurelles expliquent ce constat :**

- le caractère récent de la scolarisation pour tous les élèves jusqu'à 16 ans (effective en 1997 dans l'académie, alors qu'elle date de la fin des années 70 en métropole) avec un déficit lourd en termes de représentation de la valeur des études par les parents vis-à-vis du lycée et a fortiori de l'enseignement supérieur qu'ils n'ont, par ailleurs, pas pu fréquenter au cours de leur scolarité.
- des difficultés importantes pour les garçons dès l'entrée en 6ème et un accès insuffisant au diplôme national du Brevet avec en corollaire, un taux de passage de troisième en CAP encore trop élevé pour les garçons : 17,3 % des garçons en REP+ en 2018 contre 11,4 % des filles en REP+ ; 11,7 % des garçons hors éducation prioritaire contre 7,2 % des filles (source : P141 « Repères chiffrés académie La Réunion DSM4 »).
- la faiblesse des perspectives d'emploi sur le territoire (taux de chômage de 39,1 % pour les 16-29 ans (Source : Insee, enquête Emploi en continu 2017) qui touche même les plus diplômés.

## L'accompagnement à la persévérance scolaire

**La prévention des difficultés scolaire débute dès la maternelle, avec la mise en œuvre d'un accompagnement à la scolarité d'abord centré sur la parentalité, qui évolue au fil de la scolarité vers un accompagnement du jeune lui-même.**

On peut ainsi citer :

- les classes passerelles pour les enfants de 2 ans, mises en place en partenariat avec la CAF et les municipalités, qui s'adressent particulièrement aux réseaux d'éducation prioritaire.

- les actions favorisant le lien École/Famille : café des parents, formation à l'utilisation de l'environnement numérique de travail afin de pouvoir suivre la scolarité de son enfant, etc.

- la consolidation des compétences et des connaissances des élèves à travers le renforcement de l'accompagnement personnalisé qui s'est généralisé à partir de la rentrée 2016 dans le cadre de la réforme du collège puis dans celle du lycée.

- la facilitation de l'intégration des primo-arrivants au collège et au lycée à travers des modalités spécifiques d'accueil pouvant associer les parents.

- l'encouragement des expérimentations d'évaluation sans système de notation chiffrée au collège.

- la valorisation des compétences d'ordre scolaire et extra-scolaire (soft skills), notamment dans les procédures d'affectation.

- le développement de l'intervention des accompagnateurs-médiateurs pour renforcer une réelle écoute des jeunes signalés en danger potentiel de rupture scolaire, prioritairement dans les lycées professionnels et polyvalents.

- la mise en place dans chaque établissement scolaire du second degré d'un groupe de prévention du décrochage scolaire.

- la nomination dans chaque établissement scolaire du second degré d'un « référent persévérance scolaire », afin de coordonner et organiser l'accompagnement des jeunes décrocheurs lors de leur retour en formation dans l'établissement. Un plan national de formation élaboré antérieurement dans leur direction sera décliné au niveau académique à cette rentrée avec la volonté de professionnaliser cette fonction.

- l'amélioration de la carte de formation et des possibilités de passerelles entre filières de formation.
- le droit au retour en formation initiale et la possibilité de conserver les notes au-dessus de la moyenne au baccalauréat (nouveau statut de stagiaire de la formation initiale depuis la rentrée 2016).

## Les réseaux FOQUALE (FOrmation QUALification Emploi)

Les quatre réseaux FOQUALE ont pour objectif de trouver des solutions pour ces jeunes. Coordonnés par un chef d'établissement un directeur de CIO et un animateur de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), s'appuyant sur les personnels (psychologue de l'EN et personnels du réseau de la MLDS), ils accompagnent ces jeunes, afin de leur proposer une reprise de formation en établissement scolaire ou dans le cadre de l'apprentissage. Une fois re-scolarisés, ces jeunes sont supervisés par le référent persévérance scolaire de l'établissement afin d'accroître leur chance de réussite.

L'année scolaire précédente, l'action concertée des réseaux FOQUALE ont permis le retour et/ou le maintien en formation initiale de 1 031 jeunes pour 1 379 en rupture avec l'école et /ou repérés sans solution, contactés et acceptant une prise en charge.

Parmi eux, 314 sont retournés en formation initiale, 48 dans la filière générale et technologique et 266 dans la filière professionnelle et les dispositifs de la MLDS.

Un accord cadre État/Association des Régions de France décliné localement par une « convention relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans diplôme ou qualification certifiée » a été signé par l'État, l'académie et la région Réunion en 2017.

Le dispositif Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) piloté dans le cadre de cette convention et porté par l'ARML est présent de manière opérationnelle et structurée sur les quatre réseaux FOQUALE depuis 2017. Il constitue un levier essentiel dans l'accompagnement coordonné de ces jeunes en mutualisant les ressources de l'ensemble des partenaires institutionnels en termes d'identification des situations, et d'enrichissement de l'offre de solution vers des parcours individualisés de formation ou d'insertion.



## Représentation FOQUALE académique

### FOQUALE OUEST

- Patrick PRADINES : proviseur du LP Vue Belle à la Saline (Saint-Paul)  
0262 33 69 33 – ce.9740015y@ac-reunion.fr
- Dominique LEYLAVERGNE : directrice du CIO de Saint-Paul  
0262 22 55 86 – cio.saint-paul@ac-reunion.fr
- Geneviève BOSQUET : animatrice locale MLDS à la Saline (Saint-Paul)  
0262 33 69 33 – genevieve.bosquet@ac-reunion.fr

### FOQUALE SUD

- Isabelle LEMARCHAND : proviseure du lycée Roland Garros (Le Tampon)  
0262 57 81 00 – ce.9740002j@ac-reunion.fr
- Dominique MORAIS : directrice du CIO du Tampon  
0262 27 13 70 – cio.le-tampon@ac-reunion.fr
- Abdelmounim NAFIL : directeur du CIO de Saint-Louis  
0262 26 15 32 – cio.saint-louis@ac-reunion.fr
- Michèle LEBON, animatrice locale MLDS lycée Roland Garros (Le Tampon)  
0262 57 81 00 – michele.lebon@ac-reunion.fr
- Mimose OMARJEE : animatrice locale MLDS LP Langevin (Saint-Joseph)  
0262 56 69 20 – mimose.mamodjee-omarjee@ac-reunion.fr

### FOQUALE EST

- Thierry TURPIN : proviseur adjoint du LP Patu de Rosemont (Saint-Benoit)  
0262 92 95 20 – ce.9740472v@ac-reunion.fr
- Sadiia AIT-ABED : directrice du CIO de Saint-Benoit  
0262 50 12 17 – cio.saint-benoit@ac-reunion.fr
- Karine SOCHAKI : animatrice locale MLDS LP Patu de Rosemont (Saint-Benoit)  
0262 33 69 33 – karine.sochaki@ac-reunion.fr

### FOQUALE NORD

- Georges TIAN-VAN-KAI : proviseur adjoint du LP Julien de Rontaunay (Saint-Denis)  
0262 90 90 30 – ce.9740082w@ac-reunion.fr
- Muriel PHILIPOT : directrice du CIO de Sainte-Clotilde  
0262 21 18 81 – cio.saint-denis@ac-reunion.fr
- Joëlle WELMANT : animatrice MLDS LP Isnelle Amelin (Sainte-Marie)  
0262 93 17 00 – joelle.welmant@ac-reunion.fr

## LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN CHIFFRES

Sur un exercice consécutif de cinq années, le nombre de décrocheurs (jeunes de 16 à 30 ans scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie l'année scolaire précédente et qui n'apparaissent plus dans les bases élèves sur le plan national (enseignement agricole et CFA compris), est respectivement de 2 809 en octobre 2020 contre 3 857 en octobre 2016 (source : SIEI-RIO), soit une baisse de 1 048 jeunes en valeur relative 27,17%.



**Toutefois cette tendance inscrite dans la durée depuis plus de 9 ans s'est inversée depuis juin 2021.**

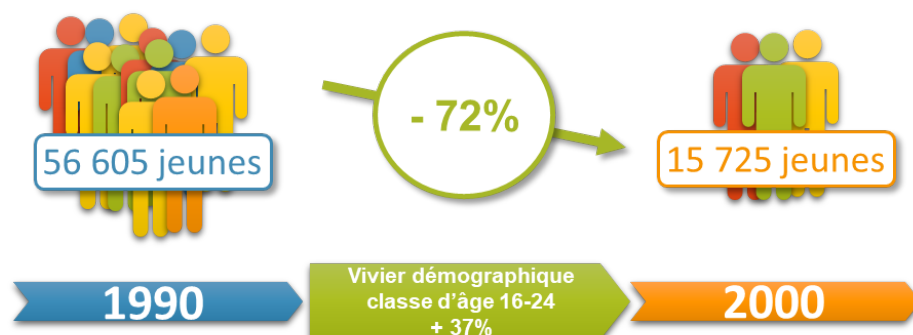
Depuis fin 2020, la modification des modalités de calcul du suivi quantitatif des flux, en y intégrant les jeunes éligibles au dispositif obligation de formation des 16-18 ans, a provoqué mécaniquement une hausse importante du nombre de jeunes suivis comme « décrocheurs » depuis la campagne SIEI d'octobre 2021.

L'augmentation relative du nombre de jeunes sans solution, en termes de suivi par le MENJS est de l'ordre 250 jeunes de 16 et 17 ans ce qui reste modéré (base : 1781 – 1 531 total des mineurs juin 2021). Toutefois la prise en charge conjointe (MENJS et Missions Locales) des 18 ans et plus est significativement beaucoup plus importante. Réduire la précarité sociale de ce type de public en les accompagnants vers un parcours de formation ou d'insertion conduit l'académie à se mobiliser de manière plus affirmée afin de relever les défis qui lui sont assignés en termes d'enjeux sociétaux.

*"La lutte contre le décrochage constitue un objet partagé et un objet d'innovation sociale, qui, à ce titre, nous contraint à des évolutions en profondeur utiles pour l'ensemble du système éducatif."* (Frédérique WEIXLER, IGÉSR Grand témoin 7ème édition séminaire académique 2022 lycée Roland Garros).

Selon l'INSEE, en une génération le nombre des 16-24 ans sans aucun diplôme ayant terminé leurs études est passé de 56 005 jeunes (1ère enquête incluant les DOM recensement 1990) à 15725 jeunes (dernières données 30 juin 2020) le vivier démographique de cette même classe d'âge dans ce même laps de temps ayant augmenté de 37,2%.

### Jeunes de 16 à 24 ans sortis du système scolaire sans aucun diplôme à La Réunion (Source : INSEE)



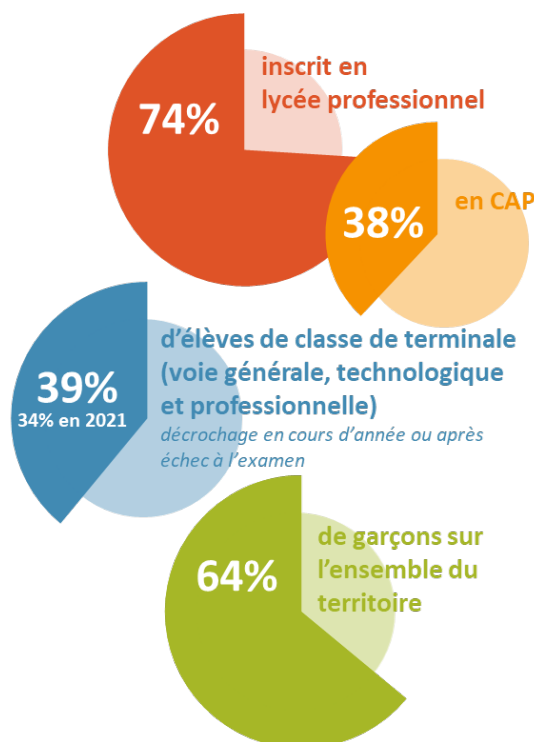
### Le dernier constat à l'échelle académique indique que

- 73,7% du nombre total des décrocheurs hors enseignement agricole étaient scolarisés en lycée professionnel, dont 38,3% en CAP (source : RIO STAT février 2022) dont une majorité de garçons (63,8%).

- 39% (contre 34% l'année dernière), soit 1 562 élèves de terminale des voies générales, technologiques et professionnelles (terminale professionnelle et terminale CAP) ont décroché l'année de l'obtention d'un diplôme de fin de cursus soit après échec à l'examen ou un départ au cours de l'année de terminale contre 1 496 à la campagne précédente (sources : RIO Suivi janvier 2022 et octobre 2021).

- À l'instar du national, les élèves de Segpa représentent 1,7% du total du nombre des décrocheurs sur l'ensemble de l'académie.

### Données académiques



Source RIO STAT février 2022

## Répartition (en %) des décrocheurs par type d'établissement

(campagne mars 2021)

